

## **GROUPE PLUS-VALUES**

Société anonyme au capital de 652 400 €  
Siège social : 1 avenue du Général Leclerc  
93250 VILLEMOMBLE  
479 094 625 RCS BOBIGNY  
SIRET 479 094 625 00031  
(2006 B 3697)

---

### **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*(Exercice clos le 31 décembre 2017)*

Mesdames, Messieurs,

**I** / Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément à nos statuts et aux dispositions du Code de commerce, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et vous tenir informés de la marche des affaires sociales.

#### **ACTIVITE, RESULTATS DE LA SOCIETE ET PROPOSITION D'AFFECTION**

Nos comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes en vigueur demeurées identiques par rapport à celles de l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice, notre chiffre d'affaires s'est élevé à 275 111 euros contre 231 670 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 18,75 %.

Nos charges d'exploitation ont augmenté de 27,19 % par rapport à l'exercice précédent, conduisant à un résultat d'exploitation déficitaire de 6 041 euros (contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 9 912 euros au titre de l'exercice précédent).

Compte tenu d'un résultat financier positif de 15 949 euros et prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 360 euros, le résultat net comptable est bénéficiaire pour 9 548 euros.

A la clôture de l'exercice 2017, nos capitaux propres s'élèvent à 513 111 euros pour une valeur nette comptable total de nos actifs de 708 730 euros.

#### **Proposition d'affectation du résultat de l'exercice**

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 9 548,28 euros au compte « Autres Réserves ».

#### **DIFFICULTES RENCONTREES – PROGRES REALISES**

Nous avons engagé en 2017 un certain nombre de frais, en particulier liés à l'embauche d'une salariée, en vue de réaliser de la croissance. L'objectif a été atteint, puisque notre chiffre d'affaires a augmenté de 18 % soit de plus de 43 Keuros, sans toutefois se traduire encore par une augmentation de nos résultats.

En octobre 2017, nous avons cessé l'exploitation du service audiotel qui ne faisait quasiment plus de chiffre d'affaires tandis qu'il occasionnait des coûts, ce qui réduira nos charges sur 2018.

### **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Nous ne prévoyons pas de nouvelle hausse d'activité sur 2018, mais mettons en place les conditions pour de nouveaux projets pour les années à venir.

Toujours dans une perspective de baisse des coûts à terme et surtout pour éviter de payer un loyer à fonds perdus, tout en permettant la constitution d'un patrimoine immobilier, la société a acquis un local afin d'y transférer son siège social et son activité, étant précisé que nous aurons à assumer à ce titre des frais non récurrents sur 2018 (d'acquisition et de transfert).

### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport a été établi.

### **PRISE DE PARTICIPATION**

Néant.

### **PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIERES**

Notre société détient des titres de placement des sociétés suivantes :

Quantité	Désignation	Montant en euros
200	H2O INNOVATION	350
12 000	STELCI	12 000
120	USA UNITECH	900
2	CAIRO	7
	Total	13 257

### **ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche au cours de l'exercice écoulé, sauf bien entendu celle naturellement attachée à l'évolution de la configuration de nos sites internet.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### Rappel des dividendes versés

Vous aurez à constater qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois précédents exercices sociaux.

### Dépenses et charges somptuaires et frais généraux non déductibles visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à cet article.

### Tableau des résultats financiers

Vous trouverez joint au rapport le tableau faisant apparaître le résultat de notre Société au titre des cinq derniers exercices et ce, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce.

### Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans les tableaux annexés.

## **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

### Modalités d'exercice de la direction générale :

Nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a choisi le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, en application de l'article L. 225-37-4 alinéa 4 du Code de commerce.

### Informations concernant les mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux :

✚ Madame Josiane HERBET, Présidente-Directrice Générale de Groupe Plus-Values, est entrée en fonction le 28 juin 2012.

✚ Madame Christelle POUSSIER, Administrateur de Groupe Plus-Values, est entrée en fonction le 30 juin 2011.

✚ Madame Cathy HERBET, Administrateur de Groupe Plus-Values, est entrée en fonction le 12 mai 2009.

### Informations relatives au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième,

du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote.

- Participation supérieure à 95,00% : Néant
- Participation supérieure à 90,00% : Néant
- Participation supérieure à 66,66% : Néant
- Participation supérieure à 50,00% : Néant
- Participation supérieure à 33,33% : Néant
- Participation supérieure à 25,00% : M. Jean-David HADDAD
- Participation supérieure à 20,00% : Néant
- Participation supérieure à 15,00% : Néant
- Participation supérieure à 10,00% : Néant
- Participation supérieure à 5,00% : M. Gilles APATOUT

Conventions conclues par un dirigeant ou actionnaire significatif de la société mère avec une filiale (article L. 225-38 du Code de commerce) :

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention du type de celles mentionnées ci-dessus.

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en matière d'augmentation de capital :

Nous vous précisons que la direction de la société est assurée par le Président Directeur Général et qu'il n'existe pas de délégation de compétence ou de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration.

\* \* \*

**II /** Nous vous avons également réunis à l'effet de vous demander de vous prononcer sur la ratification du transfert de notre siège social.

En effet, notre Société a acquis des locaux à VILLEMOMBLE (93250), 1, avenue du Général Leclerc, pour y transférer ses activités et le Conseil d'administration dans sa séance du 15 mai 2018 a décidé de transférer le siège social à cette adresse.

\* \* \*

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels que nous venons de vous les présenter ainsi que l'affectation du résultat, donner quitus aux administrateurs, et adopter les résolutions correspondantes qui vont être soumises à vos suffrages.

Nous vous demandons également de bien vouloir ratifier le transfert du siège social conformément à la loi.

**Le Conseil d'administration**

